

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 3

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Didier SOULAIGRE Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Christophe GALISSARD Geoffroy HUGUES

Absents : Cécile AUDIBERT, Emmanuelle COMBET, Jérôme ROIG

Secrétaire de séance : Franco PICCARDO

Date de la convocation : 27/03/2024

N° d'ordre : DE_2024_026 09/04/2024

Objet : Schéma directeur d'alimentation en eau potable : complément de la subvention

Monsieur Gérard BAUMEA adjoint aux travaux rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a confié la révision du schéma directeur de l'eau potable en 2021 ; délibération 2021-225 du 08 avril 2021 à la société RCI (Rhône Cévennes Ingénierie). Le montant initial de cette révision était de 20 150€ HT soit 24 180€ TTC.

Monsieur Gérard BAUMEA indique que à la suite de l'avancement de l'étude deux nouveaux points sont à prendre en compte aux conditions suivantes :

- Frais d'analyses d'échantillons pour la recherche de CVM **6 500 € HT**
- Installation ou rénovation de vannes d'isolement des secteurs pour la recherche de fuite **12 402 € HT**

Le montant total de la prestation passe donc de 20 150 € HT à 44 402 € HT

Monsieur Gérard BAUMEA indique aussi que les analyses pour la recherche de CVM seront réalisées par RCI et que l'installation ou la rénovation des vannes d'isolement seront confiées à la société STAD.

Madame Le Maire précise que le plan de financement pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable de la commune est ainsi établi :

- Financement Agence de l'eau : 50 %
- Financement Département de La Drôme : 30 %
- Financement Commune : 20 %

Après avoir écouté l'exposé du Maire et délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les propositions financières :
 - du cabinet RHONE CEVENNES INGENIERIE pour la recherche des CVM, soit 6 500 € HT ;
 - de la société STAD pour l'installation ou la rénovation des vannes d'isolement, soit 12 402 € HT.
- **Sollicite** le Département de la Drôme et l'Agence de l'Eau pour compléter les subventions déjà attribuées à la même hauteur que celles déjà attribuées lors de la demande initiale.
- **Autorise** Le Maire à signer toutes . pièces contractuelles s'y référant.

Fait à Les Granges Gontardes, le 09/04/2024

Madame Hélène MOULY,
MAIRE,



Dépot PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 17/04/2024
026-212601464-20240409-DE_2024_026-DE